



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2017**

1. Construction MAM – Demande de subvention

Les membres du Conseil Municipal sollicitent la subvention de la DETR ainsi que celle du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER 2015/2020 et s'engagent à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription aux budgets pour la période 2017.

	Montant subvention escomptée	Taux escompté
DETR sollicitée	164 517,56 €	35 %
Conseil Départemental 57 – AMITER	152 766,30 €	32,5 %
Commune (Fonds propres)	152 766,30 €	32,5 %

2. Suppression de zone de réserve sur le PLU

Les membres du Conseil Municipal acceptent de lever les réserves n°1 et n°2 inscrites au PLU du 09 mars 2010 et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

3. Convention de location de box et garages

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de louer les box « Chemin des Grandes Chazelles », et les garages « Rue du Cimetière ».

4. Vote des subventions allouées au titre de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions proposées au titre de l'exercice 2017 et de les inscrire au Budget Primitif 2017, en section de fonctionnement.

Subventions allouées aux associations et aux enfants de Pournoy-la-Grasse pour les activités extra-scolaires et pour le transport des collégiens.

- Association Jeunesse et Loisirs PLG : 900 €
- Club amitié séniors : 900 €
- La prévention routière 50 €
- Les restos du cœur 150 €
- Usep de la Moselle 90 €

- Enfants habitant la commune et exerçant une activité sportive ou culturelle (football, tennis, équitation, musique, judo, théâtre, etc. jusqu'à leur 14^{ème} année) 20 €/enfant

Cette participation ne sera versée que sur demande écrite de l'organisme sportif ou culturel ou de la famille et avec présentation d'un justificatif.

- Collégiens domiciliés à Pournoy-la-Grasse et scolarisés au collège de Verny 100 €/enfant
(participation aux frais de transport reversée sur demande à la famille)

5. Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide avec effet au 01 janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjointes selon l'importance démographique de la commune, à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6. Admission de mise en non-valeur

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire relative à la demande de mise en non-valeur. Il accepte l'état de titre irrécouvrable et prévoit les crédits au budget 2017.

7. Fort Wagner – Participation financière pour les travaux

Après donation de 80 m² de bungalows, de mise à disposition du matériel et de l'employé communal pour effectuer des travaux de terrassement, les membres du Conseil Municipal décident de verser une participation financière de 2 000,00€ pour le raccordement à l'eau potable et la construction d'un local d'accueil au public.

8. Construction MAM – Marché public de maîtrise d'œuvre

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'une mission de maîtrise d'œuvre présentée par Monsieur Antoine GUERRISI, Architecte, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette demande.

La séance est levée à 21 h 35.